

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/03/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt ET un, le vingt-cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HOSTALIER Valérie.

Etaient présents :

M. BOULAHYA Rachid, M. CAKIR Suayib, M. ERTUGRUL Ali, M. GANÉE Roger, Mme HOSTALIER Valérie, Mme HUMBLLOT Valérie, Mme IMBERT Stéphanie, M. IMBERT Alain, Mme LABELLE Aurélie, Mme MARTZLOFF Laetitia, M. MATHELIN Jean, M. MOSSON Arnaud, Mme NICOLAS Jocelyne, M. POILLOT JérémY

Date de convocation

18/03/2021

Procuration(s) :

Date d'affichage

18/03/2021

Etai(ent) absent(s) : Mme AUSSENAC Laurie

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

..../..../..

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. POILLOT JérémY

Numéro interne de l'acte : 2021.018

Objet : Convention fête foraine, ambulants

Mme le maire expose qu'aucun document ne vient régir les demandes et les occupations du domaine public par les commerçants ambulants et les industriels forains.

Un projet de convention élaboré par la commission fêtes et cérémonies a été transmis aux membres du Conseil municipal pour étude.

La convention régit les droits et obligations des parties mais aussi les modalités de demandes d'emplacement.

La signature de convention avec les protagonistes s'installant sur le domaine public, permet à chaque partie d'être protégée en cas de conflits ou de sinistres qui pourraient survenir.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'occupation du domaine public,

Considérant qu'il est dans l'intérêt des parties en présence de prendre toutes les précautions nécessaires concernant les installations sur le domaine public communal,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré

ADOpte à la majorité, le projet de convention régissant l'occupation du domaine public par les commerçants ambulants et les industriels forains

AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 2, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-USAGE

Le Maire,

